

TERMES DE REFERENCE

CONSULTANT (E) NATIONAL Recherche formative sur les normes sociales et les déterminants du mariage des enfants

MODALITÉ DE CONTRAT Consultance individuelle

LIEU D'AFFECTATION Ngazidja-Au Bureau

DUREE DU CONTRAT 3 Mois

Objet de la mission

Le Bureau de l'UNICEF Comores souhaite recruter 1 CONSULTANT (E) NATIONAL Recherche formative sur les normes sociales et les déterminants du mariage des enfants .

Champ d'application

Le mariage des enfants recule aux Comores, mais reste une préoccupation majeure. La proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées avant 18 ans est passée de 29,2 % en 2012 à 20,7 % en 2022. Avec environ 189 000 filles de moins de 18 ans, dont près de 47 000 adolescentes de 13 à 17 ans, l'élimination de la pratique d'ici 2030 (cible ODD 5.3) est un objectif réaliste.

Selon la MICS 2022, 4,9 % des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées avant 15 ans et 20,7 % avant 18 ans, contre 6,9 % des hommes. 12,8 % des adolescentes de 15 à 19 ans sont déjà mariées ou en union, contre 2,8 % des garçons. La baisse entre générations reste lente : 28,8 % chez les femmes de 45 à 49 ans, 25,1 % chez les 25 à 29 ans et 20,7 % chez les 20 à 24 ans.

Les disparités géographiques sont marquées. Chez les femmes de 20 à 24 ans, le mariage avant 18 ans atteint 23,4 % en milieu rural contre 15,7 % en milieu urbain. Il est le plus élevé dans le reste de Ngazidja (25,4 %) et à Mwali (25,3 %). Moroni présente le taux le plus élevé de mariage avant 15 ans (8,3 %). Chez les hommes de 20 à 49 ans, Ndzuwani se distingue (12,6 % mariés avant 18 ans).

La MICS révèle aussi des facteurs associés qui méritent une analyse normative : 38,3 % des femmes mariées de 15 à 19 ans ont un conjoint d'au moins 10 ans plus âgé ; 13,4 % des femmes de 15 à 49 ans vivent en union polygame ; 93 % des adolescentes en union n'utilisent aucune méthode contraceptive ; la naissance avant 18 ans concerne 35,4 % des femmes sans instruction contre 14,7 % de celles ayant un niveau secondaire.

La MICS est toutefois descriptive : elle ne mesure ni les normes sociales, ni les motivations, ni le consentement au mariage. Or, le mariage des enfants reste ancré dans des normes de genre et des pratiques socioculturelles. Il est encore perçu par certaines familles comme une protection économique ou sociale. Dans certains cas de violence sexuelle, le mariage peut être envisagé pour « réparer » le préjudice ou préserver l'honneur familial, parfois avec l'auteur, sans consentement libre et éclairé de la fille. Les mécanismes coutumiers de résolution des conflits sont souvent préférés à la justice formelle, au détriment des garanties légales dues aux enfants.

Une recherche formative centrée sur les normes sociales est donc nécessaire pour comprendre pourquoi la pratique persiste et orienter les interventions de prévention : engagement des adolescents, mobilisation des leaders religieux et traditionnels (imams, cadis, notables), communication pour le changement social et comportemental et communication numérique.

Objectif général

Comprendre les normes sociales qui maintiennent ou affaiblissent le mariage des enfants aux Comores, c'est-à-

dire ce que les gens pensent que les autres font, ce qu'ils pensent que les autres attendent d'eux et les conséquences sociales qu'ils anticipent, afin de concevoir, cibler et suivre les interventions de changement social et comportemental.

Objectifs spécifiques

L'étude poursuit sept objectifs spécifiques :

1. Établir le diagnostic normatif : déterminer dans quelle mesure le mariage des enfants relève d'une norme sociale (pratique dépendante de ce que font et attendent les autres) ou d'autres facteurs (pauvreté, manque d'opportunités scolaires, croyances individuelles, contraintes juridiques ou religieuses perçues).
2. Mesurer les attentes sociales des parents et des adolescents : les attentes empiriques (ce que les autres font) et les attentes normatives (ce que les autres approuvent) concernant l'âge et les conditions du mariage des filles.
3. Identifier les groupes de référence dont l'opinion compte dans la décision de marier une fille, et mesurer leur poids relatif : parents, grands-parents, famille élargie, notables, imams, cadis, voisins, pairs, prétendants.
4. Analyser les sanctions et récompenses sociales anticipées par une famille qui marie sa fille avant 18 ans ou qui retarde son mariage, et évaluer la force de la norme selon le spectre normatif (possible, toléré, approprié, obligatoire).
5. Examiner les normes connexes qui alimentent la pratique : virginité et honneur familial, sexualité et grossesse hors mariage, mariage « réparateur » après une grossesse ou une violence sexuelle, règlement coutumier des conflits, consentement de la fille et écart d'âge entre conjoints.
6. Identifier les leviers de changement : écarts entre les opinions personnelles et les normes perçues, familles ayant retardé le mariage (déviants positifs), influenceurs favorables au changement, arguments religieux et coutumiers mobilisables, canaux et messagers de confiance.
7. Traduire les résultats en orientations opérationnelles pour les interventions de prévention et établir des indicateurs normatifs de référence pour mesurer l'évolution des normes dans le temps.

Questions de recherche:

Les questions de recherche suivent les objectifs spécifiques. Le consultant pourra les affiner dans le rapport de démarrage.

Objectifs	Questions de recherche
OS1 – Diagnostic normatif	Les familles marient-elles leurs filles avant 18 ans parce qu'elles pensent que les autres le font et l'attendent, ou pour d'autres raisons ? Leur comportement changerait-il si elles pensaient que les autres approuvent le report du mariage ?
OS2 – Attentes sociales	Selon les répondants, combien de familles de leur communauté marient leurs filles avant 18 ans ? À quel âge la communauté considère-t-elle qu'une fille <u>est</u> « prête » au mariage ? Quels critères comptent plus que l'âge (puberté, fin de l'école, prétendant jugé acceptable) ?
OS3 – Groupes de référence	Quelles personnes ont le dernier mot dans la décision ? Quelles opinions les parents redoutent-ils le plus ? Ces groupes diffèrent-ils entre pères et mères, filles et garçons, îles et milieux de résidence ?
OS4 – Sanctions, récompenses et force de la norme	Que dirait ou ferait la communauté envers une famille qui refuse un prétendant pour une fille de 15 ou 16 ans ? Quels bénéfices (honneur, statut, sécurité, alliance) le mariage précoce procure-t-il ? La pratique est-elle seulement tolérée, jugée appropriée ou perçue comme obligatoire ?
OS5 – Normes connexes	Comment la virginité, la sexualité des adolescentes et la grossesse hors mariage influencent-elles la décision ? Dans quelles circonstances le mariage est-il envisagé après une grossesse ou une violence sexuelle ? Pourquoi les familles préfèrent-elles les règlements coutumiers ? La fille est-elle consultée et son refus est-il accepté ? Comment <u>l'écart d'âge entre conjoints est-il perçu</u> ?
OS6 – Leviers de changement	Les parents et adolescents sont-ils personnellement plus favorables au report du mariage qu'ils ne le pensent des autres ? Quelles familles ont retardé le mariage de leurs filles, et comment ont-elles géré la pression sociale ? Quels arguments religieux et coutumiers en faveur du report sont jugés crédibles ? Quels <u>canaux et messages sont écoutés</u> ?
OS7 – Orientations et suivi	Quels messages, publics et messages prioriser auprès des adolescents, des leaders religieux et traditionnels et dans la communication de masse et numérique ? Quels indicateurs normatifs de référence retenir pour le suivi ?

Ce que l'étude doit mesurer sur les normes

Pour chaque dimension ci-dessous, l'étude devra produire des données comparables par sexe, groupe d'âge, île et milieu de résidence. Les exemples de questions sont indicatifs ; le consultant les adaptera et les traduira en shikomori.

Dimensions	Ce que nous voulons savoir	Exemple de question (indicatif)
Attitude <u>personnelle</u>	Ce que la personne pense elle-même, indépendamment des autres	« Selon vous personnellement, à partir de quel âge une fille devrait-elle se marier ? »
<u>Attentes empiriques</u> (norme descriptive)	Ce que la personne croit que les autres font	« Sur 10 familles de votre quartier ayant une fille de 15 ans, combien la marieront avant ses 18 ans ? »
<u>Attentes normatives</u> (norme injonctive)	Ce que la personne croit que les autres approuvent ou attendent	« Sur 10 personnes dont l'avis compte pour vous, combien pensent qu'une famille doit accepter un bon prétendant, même si la fille a moins de 18 ans ? »
<u>Groupes de référence</u>	Les personnes dont l'opinion influence réellement la décision	« Quand il s'agit du mariage de votre fille, quel avis compte le plus pour vous ? »
<u>Sanctions et récompenses</u>	Les conséquences sociales anticipées, positives ou négatives	« Si une famille refuse un prétendant pour que sa fille de 16 ans poursuive ses études, que diront les gens ? <u>Que se passera-t-il ?</u> »
<u>Sensibilité aux sanctions</u>	Le degré auquel la personne se soucie de ces conséquences	« Ces critiques vous feraient-elles changer d'avis ? »
<u>Préférence conditionnelle</u>	Si le comportement <u>changerait si les attentes des autres changeaient</u>	« Si la plupart des familles du village attendaient 18 ans, attendriez-vous aussi ? »
Exceptions	Les situations où la norme peut être contournée ou au contraire renforcée	« Dans quelles circonstances serait-il acceptable de retarder ou d'avancer le mariage d'une fille ? »
Force de la <u>norme</u>	La position de la pratique sur le spectre : possible, tolérée, appropriée, obligatoire	Analyse croisée des données qualitatives et quantitatives, notamment à partir des vignettes
<u>Écart attitude–norme perçue</u>	La différence entre ce que les gens pensent et ce qu'ils croient que les autres pensent (ignorance pluraliste)	Comparaison des réponses sur l'attitude personnelle et sur les attentes normatives

Approche méthodologique.

L'étude adoptera une approche qualitative de recherche formative visant à identifier et comprendre les normes sociales, les croyances, les attentes collectives, les motivations et les mécanismes sociaux qui influencent le mariage des enfants aux Comores. La prévalence du phénomène étant déjà documentée par les enquêtes nationales, notamment la MICS 2022, l'étude se concentrera sur l'analyse des déterminants sociaux et normatifs afin d'orienter la conception des interventions de changement social et comportemental.

La recherche comprendra une revue documentaire des données et études existantes, ainsi que des groupes de discussion, des entretiens individuels approfondis et des entretiens avec des informateurs clés (parents, adolescents, leaders religieux et communautaires, enseignants, acteurs de la protection de l'enfance, santé et

justice). L'utilisation de vignettes sociales, de scénarios hypothétiques, de la cartographie des influenceurs et d'outils d'exploration des normes sociales est fortement encouragée. Les données seront analysées selon une approche thématique afin d'identifier les normes sociales, les groupes de référence, les sanctions et récompenses sociales associées au mariage des enfants, ainsi que les opportunités de changement.

En termes de Zone de l'étude, elle couvrira les trois îles, avec un accent sur les zones où la MICS 2022 signale les niveaux les plus élevés :

Tâches principales	Livrables/Produits attendus	Calendrier/Échéances
Phase de démarrage et de conception méthodologique	1 Rapport de démarrage comprenant la méthodologie détaillée, le calendrier de travail, le protocole de recherche et les outils de collecte de données finalisés et validés.	05/12/2026
Formation, collecte et analyse préliminaire	1 Rapport de formation des enquêteurs et 1 rapport de fin de collecte, accompagnés des bases de données nettoyées, des transcriptions anonymisées et 1 rapport préliminaire de l'étude	20/01/2027
Validation et finalisation des résultats	1 Présentation PowerPoint des résultats pour l'atelier de validation, 1 rapport de validation, 1 rapport final intégrant les observations des parties prenantes et 1 note de synthèse des principaux enseignements	10/02/2027

Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué sur la base de la soumission et de l'acceptation des livrables. L'UNICEF se réserve le droit de suspendre tout paiement dans le cas où les livrables soumis ne répondraient pas aux standards de qualité requis ou en cas de retard dans leur soumission imputable au/à la consultant(e).

Notes importantes :

- Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultance ou d'une prestation individuelle ne sont pas considérées comme des « membres du personnel » au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies ainsi que des politiques et procédures de l'UNICEF. À ce titre, elles ne bénéficient pas des avantages prévus pour le personnel (notamment les congés et la couverture d'assurance médicale). Les conditions de service applicables sont régies par les dispositions de leur contrat ainsi que par les Conditions Générales applicables aux contrats de consultants et prestataires individuels. Les consultants et prestataires individuels sont responsables de la détermination et du paiement de leurs obligations fiscales et taxes éventuelles, conformément aux lois locales ou autres législations applicables.
- Le/la candidat(e) retenu(e) est seul(e) responsable de s'assurer que l'assurance maladie (et le visa, le cas échéant) nécessaires à l'exécution des prestations restent valides pendant toute la durée du contrat. Les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent également fournir une preuve de vaccination complète contre le SARS-CoV-2 (COVID-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), condition préalable à la prise de fonction. Cette exigence ne s'applique pas aux consultants travaillant entièrement à distance, qui ne sont pas appelés à travailler ou à se rendre dans les locaux de l'UNICEF, sur les sites de mise en œuvre des programmes, ni à interagir directement avec les communautés ou à effectuer des déplacements dans le cadre de leur mission.
- L'UNICEF met en place des aménagements raisonnables pour les consultants en situation de handicap. Ceux-ci peuvent inclure, par exemple, des logiciels accessibles, une assistance pour les déplacements en mission ou un accompagnement personnalisé. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à signaler toute situation de handicap lors de leur candidature afin de permettre la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires pendant le processus de sélection et durant l'exécution de la mission.

**QUALIFICATIONS / CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES / EXPÉRIENCE / COMPÉTENCES
(TECHNIQUES/FONCTIONNELLES) / COMPÉTENCES LINGUISTIQUES REQUISES POUR LA MISSION**

Minimum Qualifications required*: Masters-Sciences sociales et comportementales, Sociologie, anthropologie, psychologie, normes sociale, ou autre domaine technique pertinent

Years of Experience/ Knowledge/Expertise/Skills required*:

Work Experience:

- Être de nationalité comorienne
- Un minimum de 5 ans d'expériences professionnelles dans un ou plusieurs des domaines suivants est requis : Recherche comportementale et sociale, connaissance des logiciels de traitement et d'analyse des données qualitatives, changement social et comportemental, engagement communautaire, ou autre domaine connexe. Justifier d'une expérience dans la conduite des processus de collecte de traitement et d'analyse des données sociales qualitatives (Focus groupe, entretiens individualisés, Fora, dialogues communautaire...)

Language Requirements:

Français et shikomori (langue locale Comorienne)

Knowledge/Expertise/Skills:

Capacite d'application des méthodologies de recherche qualitative, connaissance des sciences sur les normes sociales, changement sociale et comportementale, capacite de conduite des techniques de collecte des données .

Technical proposal requirement :

La proposition technique doit être rédigée en français et ne pas dépasser 10 pages, hors annexes. Elle est soumise séparément de l'offre financière et ne doit contenir aucune information financière. Elle comprend les éléments suivants :

- Compréhension des TDR et du contexte
- Méthodologie et cadre théorique .
- Éthique et protection.
- Organisation de la collecte des données
- Expérience pertinente au moins deux études similaires au cours des cinq dernières années, une expérience avec des enfants et adolescents, et une connaissance du contexte comorien ou régional.
- Plan de travail (5 points) : chronogramme sur environ 12 semaines, cohérent avec les livrables, avec les principaux risques de délai.
- Annexes obligatoires : CV, un exemple de rapport similaire, deux ou trois références professionnelles